



Methode retenue de salaire pour vacance.

Par **petitfute**, le **21/10/2014** à **18:42**

bonjour, rnrnje suis commercial dans l'automobile , je suis rémunéré avec un fixe (le salaire de base) et des commissions sur les ventes.rnrnj'ai pris des vacances en aout (17jours) et je pense qu'il y a un problème sur mon salaire. rnrnSur mon bulletin de paie la retenue pour absence (conges) est supérieure a mon salaire de base donc mon fixe.rnrnen faite, elle est égal a la ligne indemnités conges payés, qui elle est basé non pas sur le **salaire de base** mais sur mon **salaire de référence**.rnrnsi je calcul ce que j'ai gagné en commissions et mon fixe sur les 13 jours restant. mais conges payes valent 0€.rnrndonc ma question est:**la retenue pour absence (conges)** se calcul sur le salaire de base ou sur le salaire de référence? rnrnmerci d'avance de vos réponse.rnrncordialement